

Date de publication : 20 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240606-DE240606GES0606-DE
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-06-05

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

(dont 3 pouvoirs)

Objet : Marché public : Actes engagements des marchés subséquents travaux de la Collégiale

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 juin, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, DALBEPierre Michael, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline

Absents excusés :

ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à FLAMENT Julien
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à TOINET Guy
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

Absents :

LAPLACE Sébastien
ROY Jean Sébastien
GLEIZES Jérôme

Dans le cadre de l'opération de travaux de restauration et de valorisation de la collégiale, un accord-cadre a été signé avec le cabinet d'architectes RL & Associés représenté par M. Didier Repellin. Ce marché a été signé en application de la décision du maire n°2021-10-08.

A l'issue du diagnostic sanitaire une première phase de travaux a été engagée pour les travaux d'urgence (suivi de la toiture, mise aux normes de l'électricité et maçonnerie/pierre de taille).

Une seconde phase est aujourd'hui envisagée pour la restauration d'une partie des anciens remparts.

Date de publication : 20 Juin 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240606-DE240606GES0605-DE
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

Il convient donc d'approuver les honoraires de ces marchés subséquents, à la suite de la demande du comptable public de la Trésorerie, avec les actes d'engagements des phases 0a travaux d'urgence et 0b travaux remparts (consolidation mur habitation) :

Pour la Phase 0a travaux d'urgence pour un montant 11 215,35 HT soit 13 458,42€ TTC réparti de la manière suivante :

- part RL&A : 9 360€ HT Soit 11 232€ TTC
- part AMSTEIN + WALTHERT : 1 855,35€ HT Soit 2 226,42€ TTC

Pour la Phase 0b travaux remparts (consolidation mur habitation) pour un montant 14 591,21 HT soit 17 509,46€ TTC réparti de la manière suivante :

- part RL&A : 9 995,70€ HT Soit 11 994,84€ TTC
- part INGÉNIERIE CONSTRUCTION : 3 995,51€ HT Soit 4 794,62€ TTC
- part CONFLUENCE : 600€ HT Soit 720€ TTC

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

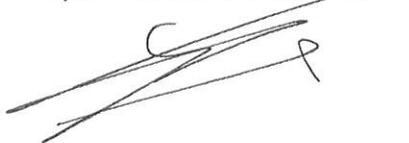
à l'unanimité, 24 pour et 0 contre,

- 1) **DONNE SON ACCORD** pour les honoraires de ces marchés subséquents,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements des phases 0a travaux d'urgence et 0b travaux remparts (consolidation mur habitation),
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

